Identification de l'entreprise réalisant le diagnostic

N° de rapport

CERTIFICAT ANNUEL
DE CONTROLE ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION COLLECTIVE DE VMC-GAZ
(un certificat doit être rédigé pour chaque extracteur de VMC-Gaz)

Opération visitée : …….. Date de réalisation : ……..

Adresse de la résidence : ……..

Bâtiment ou cage : ……..…… Nombre de logements concernés : ……..

Référence extracteur : ……..

Gestionnaire : ……..

Adresse : …….Téléphone : …….

Caractéristiques de l'installation VMC-gaz

type [1] : modulée / non modulée / hygro-gaz directe / inversée

nombre de colonnes cuisine : …… nombre total de colonnes : …….

type sécurité collective [1] : DSC filaire / DSC par courants porteurs / Absent

[1] surligner la bonne mention

Je soussigné, …….. , représentant de la société ……, certifie avoir réalisé les opérations annuelles de vérification et d'entretien de l'installation de VMC-Gaz conformément aux dispositions de l'arrêté du 25 avril 1985 modifié par l'arrêté du 30 mai 1989.

J'ai réalisé les opérations suivantes :

- contrôle et entretien des entrées d'air,
- contrôle et entretien des bouches d'extraction,
- contrôle et entretien du conduit de raccordement et des conduits de liaison,
- vérification de l'absence d'appareils perturbateurs,
- vérification du type d'appareil et du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC dans le logement,
- contrôle du réseau collecteur horizontal et vertical,
- vérification du fonctionnement du système de détection de défaut du DSC au niveau de l'extracteur.

Remplacements / réfections de matériels	localisation

Type anomalies identifiées dans le cadre de la visite et nécessitant une intervention ultérieure	localisation

Logement(s) inaccessible(s) pour le(s)quel(s) l'entretien n'a pas pu être réalisé :

Le technicien de maintenance — *Signature*

Le client — *Nom et signature*

FICHE DE CONTROLE ANNUEL PARTIE COMMUNE
(une fiche de contrôle doit être rédigée pour chaque extracteur de VMC-Gaz)

Opération : …… Date de réalisation : ……..
Bâtiment : …….
Référence extracteur : …….

CONTROLE, VERIFICATION ET ENTRETIEN EN PARTIES COMMUNES			
V-E : vérification, entretien ; **R** : remplacement ; **A** : anomalie non corrigée	**V-E**	**R**	**A**
6. Le contrôle du réseau collecteur horizontal et vertical			
V : vérification de la vacuité des conduits horizontaux et verticaux.	☐		
V : vérification du bon état des conduits horizontaux et verticaux.	☐		
V : vérification de la vacuité et du bon état du conduit de refoulement (s'il existe) et le pare pluie ou le grillage anti-volatiles.	☐		
E : nettoyage du réseau horizontal.	☐		
E : nettoyage du réseau vertical.	☐		
R : reprise d'étanchéité de tronçons du réseau.		☐	
R : remplacement de tronçons ou pièces de forme du réseau horizontal.		☐	
R : remplacement de tronçons ou pièces de forme du réseau vertical.		☐	
R : remplacement des fixations et/ou supports.		☐	
R : remplacement de trappes de visite.		☐	
V-E : entretien de l'extracteur.	☐		
R : remplacement de la courroie de transmission et mise en place d'une courroie de secours.		☐	
7. Vérification du fonctionnement du système de détection de défaut du DSC au niveau de l'extracteur			
V : vérification du boîtier coupe-circuit de l'extracteur	☐		
V : vérification du bon fonctionnement du système de détection de défaut du DSC.	☐		
R : remplacement du pressostat défectueux.		☐	
A : absence de boîtier coupe-circuit de l'extracteur			☐

COMMENTAIRES / COMPLEMENTS SUR L'INTERVENTION

NB : précisions sur l'intervention : détails sur réparation, anomalies détectées nécessitant une intervention ultérieure…

……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..
……..

NB : Commentaires à rappeler dans le cadre Anomalie en première page du certificat

FICHE DE CONTROLE ANNUEL PAR LOGEMENT
(une fiche de contrôle doit être rédigée pour chaque logement)

Logement visité (numéro / nom) : …….. Date de réalisation : ……..
Bâtiment : ……. Etage …….

CONTROLE, VERIFICATION ET ENTRETIEN À L'INTÉRIEUR DE CHAQUE LOGEMENT			
V-E : vérification, entretien ; **R** : remplacement ; **A** : anomalie non corrigée	**V-E**	**R**	**A**
1. Contrôle et entretien des entrées d'air			
V-E : démontage et nettoyage des entrées d'air.	☐		
V : vérification de la vacuité de la section libre de toutes les entrée d'air.	☐		
V : vérification du nombre et du type des modules d'entrées d'air.	☐		
R : remplacement d'un module d'entrée d'air défectueux.		☐	
A : absence d'entrée d'air dans une des pièces sèches.			☐
A : section insuffisante d'une entrée d'air.			☐
A : l'amenée d'air est insuffisant (passage de transit insuffisant).			☐
A : le nombre et le type des modules d'entrées d'air sont insuffisants.			☐
2. Contrôle et l'entretien des bouches d'extraction			
V-E : vérification de la présence de la bouche VMC-Gaz, démontage et nettoyage.	☐		
V-E : démontage et nettoyage des bouches d'extraction classique.	☐		
R : remplacement d'une bouche VMC-Gaz défectueuse.		☐	
R : remplacement d'une bouche d'extraction classique défectueuse.		☐	
R : pose d'une manchette de fixation et réfection de son étanchéité aéraulique.		☐	
3. Contrôle et entretien du conduit de raccordement et des conduits de liaison			
V-E : vérification de la vacuité et du bon état des conduits de raccordement.	☐		
E : nettoyage du conduit de raccordement.	☐		
V-E : vérification de la vacuité et du bon état des conduits de liaison.	☐		
V-E : nettoyage du conduit de liaison.	☐		
R : réfection / remplacement du conduit raccordement.		☐	
R : réfection / remplacement du conduit de liaison.		☐	
A : mauvais état du conduit de raccordement.			☐
A : mauvais état du conduit de liaison.			☐
4. Vérification de l'absence perturbateurs			
V : contrôle de l'absence d'appareils perturbateurs.	☐		
A : présence d'un appareil motorisé (hotte, sèche linge, …) raccordé à la VMC-Gaz.			☐
A : présence d'un appareil d'eau chaude et/ou de chauffage non raccordé dans le dans le local où se situe le générateur VMC-Gaz.			☐
A : présence d'un dispositif d'extraction d'air individuel vers l'extérieur (utilisation déconseillée).			☐
5. Vérification du type d'appareil et du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC dans le logement			
V : vérification du fonctionnement du dispositif de contrôle du DSC.	☐		
R : mise en place d'un organe de coupure de l'alimentation 24 V du relais.		☐	
R : remplacement d'un relais de sécurité défectueux.		☐	
R : raccordement de la ligne chaudière au relais de sécurité.		☐	
R : remplacement d'un récepteur défectueux.		☐	
A : l'appareil VMC est raccordé électriquement à une prise standard.			☐
A : l'appareil VMC n'est pas spécifique VMC-Gaz.			☐